

EDITO

La sécurité routière, l'état n'arrêtent pas de nous en parler et les médias se font les échos de ces propos. Alors chers collègues, **ATTENTION** notre permis est en jeu, c'est notre métier, n'hésitons pas, restons sérieux, mais une erreur est si vite arrivée avec les kilomètres que nous faisons Le SNTU-CFDT peut vous aider en cas de problèmes (page 7/8).

Aujourd'hui, il ne faut pas rester derrière les autres, il faut avancer. Nos retraites sont en jeu (pages 5/6), il faut se mobiliser afin de garantir un maximum nos futurs pensions pour pouvoir en profiter dès 40 ANS de cotisations quel que soit l'âge. Il y a un enjeu FORT tous les dix ans, ne pas s'y intéresser et nous serons repartis jusqu'en 2020. **ALORS MOBILISONS-NOUS LE 13 MAI**

Des questions pour
 ces réunions, venez
 nous les poser pour
 que l'on puisse les
 mettre à l'ordre du jour.

DANS CE NUMERO

1	Edito
1 / 2	Réunion CE du 24 Avril 2003
2/3/4	Réunion DP du 24 Avril 2003
5/6	DOSSIER du mois :Retraites ,où en sommes nous ?
7/8	Notre permis de conduire, c'est sérieux (Surtout avec les nouvelles mesures gouvernementales).

Réunion du CE du 24 Avril 2003

Q : Approbation du compte rendu du PV de la réunion du CE du 24 mars 2003.

R : Approuvé sans aucun commentaire.

Q : Bilan social 2000-2001-2002

R : Plusieurs questionnement sur ces chiffres et quelques erreurs qui seront rectifiées. Pour de plus amples questions sur ce bilan voir les délégués CFDT.

Q : Consultation du C.E. sur le rapport égalité professionnelle hommes-femmes dans l'entreprise.

R : Approuvé sans aucun commentaire car la convention nationale est appliquée correctement.

Q : Mouvement des effectifs au 1^{er} trimestre 2003.

R : Il n'y a aucune entrée, 9 sorties (1 cadre, 1 ouvrier, 5 C.R., 1 retraite) 6 passages en PRP au 1^{er} janvier et 3 C.R. passant de TCN à TPV.

Q : Information mutuelle.

R : Il y a des problèmes avec le système de remboursement NOEMIE. Afin de pouvoir

régulariser la situation, chaque agent devra se présenter à son organisme de sécurité sociale (en apportant deux documents : Le certificat de radiation de la mutuelle STRD et le certificat d'entrée à la PREVIADÉ). Celui-ci devra insister auprès de son organisme afin que la mutuelle STRD soit bien enlevée des fichiers de son compte assuré social.

Mr Merle, interlocuteur de la Préviade auprès du C.E. a fait le point sur les dépenses (En hausse d'après les prévisions de base).

Que doit on faire avec le personnel entrant dans les nouveaux contrats de qualifications (doit-on les obliger à prendre la mutuelle ?), sachant qu'ils pourraient être sans emploi quelques temps entre la fin de leur contrat et leur embauche réelle.

Q : Désignation d'un adhérent STRD désirant se présenter comme délégué à l'assemblée générale préviade.

R : Mr Mercier M. (CGT)→2 voix, Mr Sgarra C.(FO)→3 voix, Mr Sgarra est élu pour se présenter au vote de l'assemblée il se peut qu'il ne soit pas élu, la bas.

Q : Pourquoi le contrat PRP pour l'année 2003 n'a-t-il pas été proposé en fin d'année 2002 et mis en place début 2003 ?

R : La STRD fait son mea culpa car les sommes versées au titre de la PRP ont plus que doublées (de 5% à 13% à verser soit près de 300 000€ en 2003). Elle aurait dû le faire en début d'année, mais le fera rapidement en concluant dans les semaines à venir avec les syndicats.

Q : Mise en place d'un marquage au sol sur les emplacements réservés aux véhicules du C.E.

R : Ok pas de problèmes.

Q : Prêt d'un camion benne et du groupe électrogène pour le concours de pêche, du vendredi 30 mai au lundi 2 juin au matin.

R : Ok et c'est G.Lamia(atelier) qui s'en occupe.

Q : Information, cadeau fêtes des mères, sortie Europa Park, week-ends.

R : La distribution des cadeaux de fêtes des mères se fera les 21-22-23 mai de 8h00 à 17h00 à la salle d'activité du C.E. (comme chaque année), la sortie à Europa Park du 8 mai départ à 05h30 du dépôt retour à 22h00 (2 bus complet), Le week-end sud-ouest est complet et la Camargue a été supprimé vu le peu d'inscription, il y aura une liste d'attente pour un éventuel autre week-end dans le sud-ouest.

Q : Pourquoi le nouveau plan de circulation du réseau STRD commence en octobre 2004 et non à la mise en place des services d'hiver 2004 ?

R : Faire une communication en Juillet/Août n'est pas très bon pour la clientèle. Celle-ci s'effectuera en plusieurs temps, avant les vacances pendant celles-ci et à la rentrée afin de mieux sensibiliser notre clientèle. De plus le nouveau réseau correspondra avec les vacances de la Toussaint, et les petites imperfections pourront être mieux traités pendant cette période.

Q : Qui va participer aux réunions sur la mise en place du nouveau réseau ?

R : Il y aura des groupes multiples qui se réuniront en septembre-octobre 2003 (Elus, Crs, Maîtrise, ..)Afin de pouvoir remettre un projet à la COMADI fin octobre 2003.

Réunion des D.P. du 24 Avril 2003

Questions C.F.D.T.

Q : Quand sera signé le protocole d'accord sur les salaires 2003 ?

R : Dans la semaine à venir.

Q : Quand et comment la STRD nous présentera son projet de protocole d'accord sur la sécurité des biens et des personnes ?

R : Aujourd'hui l'accord national de juin 2002 (signé par la CFDT) fait foi, et la présentation de celui de la STRD se fera mi-mai.

Q : Nous demandons la mise en conformité de certains bus (alignement volant-siège-pédale) afin de ne pas créer de traumatisme supplémentaire au dos des Conducteurs (à l'instar du bus 523 qui est le cas le plus flagrant) et vérifier à l'avenir la conformité des nouveaux bus arrivant sur le dépôt (se mettre en rapport avec le CHSCT à l'arrivée de ceux-ci).

R : Le bus 523 a bien été fait, il faut signaler que depuis 2 ans et demi le CHSCT s'occupe de ce problème. Les bus arrivant au dépôt étant conformes à la norme. Nous suivrons cela car certains ont déjà un décalage volant-pédale.

Q : Nous demandons la possibilité de mettre en place un distributeur de carnet de titre au miroir (pas un DAAC), afin de réapprovisionner les conducteurs.

R : Ceci est à l'étude mais ce n'est pas sur, car nos titres ont une forme spéciale et il n'est aisé de trouver un fabricant pour distribuer ceux-ci.

Q : Que compte faire la STRD sur les problèmes de maladies dans l'entreprise lié au tabagisme passif, compte-tenu de l'évolution gouvernementale sur ce sujet et en particulier la loi de modernisation sociale de début 2002 ? Va-t-elle attendre qu'un salarié l'attaque au tribunal pour réagir ou fera-t-elle le nécessaire pour appliquer la loi !

R : Vu l'évolution en France de ce problème précis, il va être étudié avec les délégués syndicaux le moyen de mettre en oeuvre cela à la STRD.

Q : Nous demandons de déterminer par avance l'ordre de passage des questions des organisations syndicales en D.P.

R : La STRD veut bien prendre en compte cela et a défini un ordre de passage pour cette réunion. F.O. ne veut pas et désire que l'ordre de passage soit en fonction du nombre d'électeurs pour le passage des questions. Une fois de plus, ils n'ont pas compris. La question était de déterminer un ordre de passage dès le début des réunions afin d'éviter les confusions et d'aller plus rapidement !!!

Q : Où en est notre demande de mise à jour des coefficients des Agents de maîtrise à 230 (nous devons nous revoir début avril !)

R : Sera vu avec le protocole sur les salaires.

Q : Nous demandons la mise en place rapide d'un protocole afin de pouvoir faire partir les Salariés en PRP.

R : Vu en questions C.E (semaines qui viennent).

Q : Comment se fait-il que tous les salariés en TC5 aient reçu un courrier nominatif à leur adresse personnelle sur des questions de dimanches, par certaines organisations syndicales

R : La lettre n'émanerait pas des syndicats, mais du CHSCT (F.O. CGT) et le CE leur a donné les adresses afin qu'ils puissent leur écrire. Que faut-il en penser tant il est vrai que l'initiative est louable (avancé significative pour les agents en TC5 qui pourront faire des dimanches), malgré cela certains agents avaient quand même été surpris de recevoir un courrier de ce type chez eux.

Questions C.F.T.C.

Q : Serait-il possible d'envisager dans le cadre des nouvelles dessertes, la suppression des priorités à droite afin d'améliorer le confort de la clientèle ?

R : La STRD l'a demandé assez souvent, mais le code de la route en terme de vitesse n'étant pas souvent respecté, certaines villes (comme Marsannay la Côte) en reviennent à mettre toutes les priorités à droite.

Q : Quand pouvons nous espérer la pose de dalles sur le passage entre le bâtiment et le parking (questions du 21-01-03)?

R : La STRD revient sur sa position de Janvier, car elle ne comprend que les agents passent par cet endroit alors que 2 m50 au-dessus l'endroit est bitumé. La STRD revient sur sa réponse POSITIVE du mois de janvier, cela lui coûterait-elle cher de faire poser quelques dalles, sachant que beaucoup de monde utilise ce passage et que le risque de glissade n'est pas négligeable.

Q : Suite à notre question du mois dernier concernant les grosses coupures, qu'en est-il à ce jour

R : Cela est prévu dans les consignes et il est rappelé que cela a été déterminé dans la formation règles commerciales approuvée par le CHSCT. De plus il est rappelé que ce temps est prévu dans le temps de caisse. Sur un an un C.R va de zéro à 5 fois (maxi) faire un échange de bon (une soixantaine de bon dans l'année pour tous les C.R.)

Q : Qu'envisagez-vous de faire Av. de la 1^{ère} armée au sujet des stationnements qui gênent le passage des bus ?

R : Aujourd'hui, il n'y a pas de solutions, car la ville est coincée entre deux problèmes. Enlever une voie de circulation montante et la place Darcy sera très vite saturée. Repousser le stationnement implique plusieurs problèmes : le grillage et le mur du parc, ainsi que la possibilité pour les personnes handicapées de passer (rappelé dans plusieurs réunions DP).

Q : Service de soirée : pour la mise en place des services d'été, 3 prises de service sont prévues au centre ville.

R : La STRD rappelle que le CHSCT a vu ces services et ceux-ci ont été corrigés, il n'y aura que deux services commençant au C.V. et non trois comme vous le disiez (avec augmentation).

Q : Service 711 : l'heure réglementaire n'étant toujours pas respecté, nous demandons que celle-ci soit payé avec rétro-action depuis septembre 2002.

R : S'en suis une discussion et la STRD remettra l'heure à 20h06 au lieu de 20h05(!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!) A suivre !

Questions F.O.

Q : sécurisation de la traversée du rond point de la Nation avec les bus de la L16 en heure de pointe.

R : Il y a une étude globale (3 ronds point) avec une sécurisation par des feux sur chacun, il existe beaucoup de problèmes qui seront résolus après cette réalisation.

Q : Application immédiate de l'accord 98/09 (accord sécurité des biens et des personnes) à effet rétro-actif au 20-10-98 concernant l'indemnisation des victimes.

R : Faisant suite à la réponse à la CFDT, il y a un accord de juin 2002, et la STRD a fait le nécessaire sur ce point (la STRD prendra en charge les avances) mais par rapport à celui de 98 il n'y a pas (ou peu) de dossier rentrant dans les conditions de l'accord. Par contre elle a fait le nécessaire par rapport à un autre point qui n'était pas respecté (moyenne des salaires avant agression).

Q : Mise en place des négociations sur le nouvel accord sécurité

R : Voir réponse CFDT mi-mai.

Q : Tailler la haie à l'angle de la rue des Ecayennes et du fort de la Motte Giron.

R : Vu avec les propriétaires, fait.

Q : Date de mise en place de la nouvelle organisation du travail pour les agents du contrôle voyageurs.

R : Pas avant la rentrée de septembre 2003.

Q : Pose d'un dispositif à l'entrée de la rue Chabot Charny en direction de Wilson pour empêcher le stationnement à cheval.

R : Ok on va voir avec la ville pour les possibilités d'aménagement.

Q : Nettoyage et dégraissage des pare-brise intérieurs des bus.

R : Pour information le service technique en charge du dossier signale que ceux-ci sont fait 2 fois par mois et verront avec la société de nettoyage la nécessité d'en refaire certains.

Q : A quelle date le carrefour vers le terminus de la L12 à Quetigny sera-t-il modifié ?

R : Pour la sortie des bus du terminus un chrono sera fait afin de vérifier la conformité du temps d'attente (maxi 30s) et un réglage sera effectué le cas échéant.

Q : Modification de l'arrêt Champollion en direction d'Epirey.

R : Les travaux ont déjà été demandé, il reste à suivre cette demande auprès des services de la ville.

Q : Réfection de l'arrêt St Mesmin en direction de Talant.

R : Fait le rebouchage par une « rustine », le lendemain du dépôt des questions.

Questions C.G.T.

Q : Réglementation de l'utilisation du radio-téléphone au même titre que les téléphones portables dans les bus.

R : Il ne sera jamais reproché à un agent de répondre en attendant un arrêt afin de pouvoir le faire en toute sécurité. Malgré cela, la STRD réécrira la façon de faire avec celui-ci et la non-utilisation du portable dans le cadre du travail.

Q : Nous demandons la mise à disposition de lingettes, au bureau de sortie pour nettoyer les volants.

R : Dans l'absolu la direction ne semble pas favorable, car l'agent de maîtrise n'a pas ce rôle de distribution à la sortie.

Q : Nous demandons de repousser la bande blanche de limite d'arrêt des bus, à l'arrêt Wilson en venant du Centre ville.

R : Vu, la double bande sera refaite.

Q : Difficultés pour ouvrir la porte des toilettes d'Ahuy.

R : Vu, Les toilettes ont été vérifiées et il n'existe pas de problèmes, par contre la pose d'une poignée sera effectué afin que les clés ne servent pas de poignée et ne s'usent pas.

Q : Nous demandons la pause de panneaux aux carrefours de la rue de la Liberté, pour rappeler l'interdiction de rouler aux voitures

R : Cela a été vu avec la ville et le méli-mélo de panneaux a été revu, sera mis en place rapidement.

Q : Nous demandons que le courrier adressé nominativement à un salarié de l'entreprise, soit déposé dans sa boîte à lettres sans être ouvert.

R : Un appareil coupe automatiquement le courrier, on s'en excuse et on essaiera d'y faire attention.

**Prochaines réunions CE-
DP le 19 mai 2003 à 15h30.**

Réforme des retraites, il faut de nouvelles propositions !

Le projet de réforme des retraites, dévoilé par le gouvernement à l'issue de la phase de concertation, ne nous convient pas. Convaincus qu'une forte intervention de tous peut permettre de modifier les choix actuels, nous participons aux actions et manifestations unitaires du 13 mai 2003.

Le SNTU-CFDT appelle les salariés à se mobiliser fortement **pour que le gouvernement améliore ses propositions.**

Le gouvernement doit revoir sa copie pour garantir :

- *Un haut niveau de retraite à tous et plus particulièrement aux bas salaires :*
 - Par la **revalorisation des basses pensions** : aucune retraite ne doit, à terme, être inférieure au Smic.
 - Par l'**arrêt de la dégradation** des retraites du secteur privé.
 - Par la **suppression des inégalités** pesant sur les pluri-pensionnés.
 - Par **des augmentations périodiques et négociées des pensions** au-delà de la seule garantie du pouvoir d'achat.
 - Par une **prise en compte du temps partiel** à taux plein dans les fonctions publiques, **comme dans le privé.**
 - Par la **création d'une caisse de retraite complémentaire par répartition**, obligatoire, prenant en compte les primes des fonctionnaires.

➤ *Des départs anticipés pour les salariés soumis à des travaux pénibles, insalubres, dangereux ou astreignants.*

➤ *Le droit à la retraite dès 40 ans de cotisation, même avant 60 ans, pour les salariés ayant commencé à travailler très jeunes : à 14, 15, 16 ou 17 ans (même si une avancé a été faite pour les apprentis ayant commencé à 14 ou 15 ans. Dans ce cas, ils pourraient partir à la retraite dès 58 ans et 40 années de cotisations).*

➤ *L'instauration d'une retraite choisie en :*

- Réaffirmant le droit à la retraite à 60 ans.
- Elargissant les possibilités de choix.
- Réduisant les abattements pour carrières incomplètes.
- En introduisant un coefficient de majoration pour ceux qui souhaitent travailler au-delà de la durée légale.

➤ *Une politique de création d'emploi qui permette :*

- Aux jeunes d'accéder à un emploi stable.
- Aux salariés de plus de 50 ans de se maintenir dans l'emploi.

➤ *Les ressources nécessaires à la solidité financière des régimes.*

Attention ! Le projet de loi de réforme des retraites doit être adopté par le Conseil des ministres le 28 mai prochain. Il nous reste donc peu de temps pour peser sur le gouvernement. Nous sommes tous concernés par les retraites.

Nous devons tous nous mobiliser !

Aucune autre réforme que celle des retraites n'engage une société sur autant d'années. Vingt ans, c'est la durée que devrait couvrir le projet actuel. Et même si des rendez-vous réguliers sont prévus d'ici à 2018, la philosophie générale de la réforme sera définie lors des prochaines semaines. C'est dire l'importance du processus en cours. Pour l'heure, le projet du gouvernement ne convient pas à la CFDT. Sur l'ensemble des points portés par l'organisation, les ministres n'ont pu fournir de réponses satisfaisantes. Mais engagés que nous sommes depuis le début dans le processus de concertation, nous pensons que nous pouvons encore faire pencher la balance. C'est le sens de l'appel du 13 mai, auquel toute la CFDT doit répondre. Nous n'y allons pas résignés, mais au contraire convaincus que nous pouvons obtenir le maximum. Cette réforme est essentielle pour la cohésion de notre société. C'est aussi le rôle du syndicalisme que de la défendre et de la porter. De la réussite ou non de la journée du 13 mai dépendra l'avenir de notre système de retraites. Mobilisation générale pour une vraie réforme des retraites. La CFDT, comme cinq autres organisations syndicales, appelle l'ensemble des salariés à se mobiliser pour peser sur le projet du gouvernement. Ce sera donc le 13 mai. À l'initiative de six organisations (CFDT, CGT, FO, CFTC, Unsa et FSU), cette date a été retenue pour une journée d'action sur la réforme des retraites. Une date proposée par la CFDT, lors de l'intersyndicale du 23 avril, c'est-à-dire au lendemain des dernières rencontres bilatérales entre François Fillon et Jean-Paul Delevoye respectivement ministres du Travail et de la Fonction publique, et les confédérations syndicales. Le texte d'appel, s'il ne fixe pas d'objectifs communs, souligne la nécessité d'une réforme pour « garantir l'avenir de nos régimes de retraite, tant pour les générations actuelles que futures ». Et dénonce le projet du gouvernement dont les mesures « sont exclusivement dictées par la volonté de réduire les dépenses sociales et publiques ». Un jugement qui était déjà celui de la CFDT à l'issue de la rencontre du 18 avril avec les deux ministres en charge du dossier.

. « Toutes les portes doivent rester ouvertes pour financer les retraites dans l'avenir », avait-elle prévenu, suite à la décision des pouvoirs publics d'exclure une hausse des prélèvements obligatoires. Une décision d'autant plus incompréhensible que le gouvernement proposait dans le même temps un allongement de la durée de cotisation après 2008. Par ailleurs, sur les trois exigences CFDT, « le compte n'y est pas », a déclaré François Chérèque le 18 avril. Que ce soit sur le haut niveau de retraite garanti, notamment pour les basses pensions, le droit à la retraite dès 40 ans de cotisation pour les salariés ayant commencé à travailler tôt, ou encore sur de vraies contreparties à l'harmonisation public-privé. « Pire, ajoute la Confédération, aucune réponse chiffrée n'a été donnée ». Et le secrétaire général d'en déduire que le « gouvernement finance sa réforme par la durée de cotisation et la baisse des pensions : nous ne sommes pas d'accord ». Visibilité maximale de la CFDT. Seul motif de satisfaction, le caractère global de la réforme, confirmé par les ministres du Travail et de la Fonction publique. Une mise au point nécessaire après les déclarations prématurées de Jean-Paul Delevoye sur les fonctionnaires, qui portaient en elles le risque, selon la CFDT, de diviser les salariés. « La polémique sur ce point avec le gouvernement est donc close ». Reste maintenant à avancer sur les objectifs défendus par la Confédération depuis le début du processus. La mobilisation du 13 mai est sur ce point essentielle. Et le texte de l'intersyndicale du 23 avril est clair : « Seule l'intervention de l'ensemble des salariés pourra permettre de modifier « les choix du gouvernement ». Une journée qui doit aussi fournir l'occasion d'une visibilité maximale de la CFDT, puisque chacune des organisations appelle sur ses propres revendications.

Pour “ arracher ” nos exigences et garantir nos retraites, participons aux actions du 13 mai !

Les décisions gouvernementales et municipales récentes peuvent mettre en danger notre permis... et notre emploi

Le gouvernement a annoncé courant décembre 2002, les mesures qu'il envisageait pour réduire le nombre de tués sur les routes.

1. SUPPRESSION DU PERMIS BLANC.
2. Peine alourdie pour les homicides involontaires avec circonstances aggravantes.
3. Mise en place de 100 radars automatiques en 2003. 1000 en 3 ans.
4. Amendes des 4 premières classes envoyées directement au conducteur.
5. Recours rendu difficile : obligation de payer une somme équivalente à l'amende pour contester une contravention.
6. Il vient de promulguer des lois sur le téléphone portable et la ceinture engendrant des retraits de 2 et 3 points sur le permis.
7. L'excès de vitesse est réprimé de manière plus forte.

Et depuis le 1^{er} avril 2003, le non-port de la ceinture de sécurité retire 3 points, et 2 points pour l'usage du téléphone portable.

Nous sommes confrontés tous les jours en tant que professionnels de la route à des situations délicates, et nous risquons à tout moment une suspension de notre permis et de nous retrouver à vélo.

LA SECURITE EST
L'AFFAIRE DE
TOUS.



(A tous les adhérents et futurs adhérents
Ne prenez pas de risques,
respectez les limitations de vitesse).

Dans le cadre de l'adhésion à la CFDT, une assurance dite « DEFENSE PENALE » soutient l'adhérent sur deux points :

- ✓ **Une assistance Juridique** → La Fgte-Cfdt s'engage à pourvoir à ses frais à leur représentation (avocat gratuit) devant les juridictions compétentes dans le cadre de la défense du permis de conduire (sauf en cas d'infractions commises en état d'ivresse et relatives aux règles de stationnement). Les frais de justice sont pris en charge à concurrence de 50€ et le paiement des amendes est exclu.
- ✓ **Une assurance perte de salaires**→ L'assureur garantit en complément de l'assistance juridique à tout adhérent une indemnisation en cas d'incapacité temporaire à la conduite suite à une suspension ou une annulation du permis, sauf pour raisons médicales.

Cela s'applique lors d'un déplacement privé ou professionnel.



*Assurez vous avec la
défense pénale CFDT.
Intégrée la dans la cotisation,
elle sera déductible d'impôts.
(14€50 -50% soit 7€25 par an)*

Avec la CFDT toujours plus de soutiens à l'adhérent.

- En cas de suspension du contrat de travail (ex : Prise d'un congé sans solde) versement d'une indemnité égale à 90% de la perte réelle de salaires nets imposables.
- Si vous ne subissez pas de perte de salaires du fait que vous utilisez des jours de congés légaux pendant la suspension de votre permis, **vous percevrez 25€ par jour pris dans ces conditions.**

D'autres points (Aide à la famille, Aide à la reconversion, Indemnisation stage récupération « points du permis », **Agression**) figurent dans le contrat. Pour plus de renseignements, contactez vos élus CFDT.

RAPPEL:

Au travers de l'adhésion, vous pouvez vous exprimer sur les revendications que nous défendons, et vous soutenez toute une équipe qui milite pour vous défendre devant la direction et obtenir des avancées sociales.

La DEFENSE PENALE est un plus réservé aux seuls adhérents.